

Fermeture de la piscine de Cours : point d'étape 12 mars 2019

La piscine de Cours est fermée en raison d'une importante corrosion apparente, de la coupole et de sa clé de voûte, qui nécessite d'établir un diagnostic structurel approfondi. Suite à un premier constat de corrosion, des visites de contrôle effectuées par deux bureaux d'études spécialisés, en janvier et février 2019 (la dernière le 27 février), ont mis en évidence un **risque d'effondrement de la structure.**

Ce constat est à l'origine de la décision de fermeture, prise le 1^{er} mars 2019 (avec effet le 4 mars) par le Président de la COR, en concertation avec le Maire de la Commune.

Cette décision de fermeture est intervenue dans le souci de garantir la sécurité des usagers, des scolaires et personnels de l'établissement.

Elle sera mise à profit pour effectuer un diagnostic complet de la structure. Ces investigations vont être menées en plusieurs étapes durant la période de fermeture.

Première étape : pose d'un étaielement

Pour réaliser le diagnostic général, il est préalablement nécessaire de poser un étaielement pour soutenir la coupole ; cet étaielement sera fabriqué et posé dans les meilleurs délais.

Deuxième étape : le diagnostic général

Un bureau d'études spécialisé en charpente métallique sera recruté afin de réaliser un diagnostic structurel approfondi de la coupole, une fois l'étaielement posé, et rendre ses conclusions. Seules les conclusions de ce diagnostic permettront de se prononcer sur les suites à donner : nature et ampleur des travaux, montant des investissements à mettre en œuvre...

Usagers et personnel de l'équipement

Le personnel de la COR met tout en œuvre pour faciliter l'information des usagers et l'organisation des séances scolaires et des cours collectifs. Pour ces derniers, les usagers ont déjà pu intégrer les sessions au centre nautique Aquaval.

Les scolaires sont redirigés également vers Aquaval (le coût du transport étant pris en charge par la COR).

Les entrées individuelles dont se sont déjà acquittées les usagers pourront être remboursées ou utilisées à Aquaval, à la piscine d'Amplepuis ou la baignade biologique cet été.

Les 6 agents de la COR affectés à cet équipement se sont vu proposer des missions au lac des sapins ou dans les autres piscines de la collectivité (notamment la piscine d'Amplepuis cet été).